

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 14 décembre 2017, à 18 h 30,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 39 du mercredi 29 novembre 2017 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M. Mehmet Atici, 09.08.1995, ressortissant turc.
 - b) Mme Gladys Bergé, 09.07.1974, et M. Benjamin Bergé, 31.01.1975, et leurs enfants Constantin, 01.06.2005, et Adélaïde, 23.04.2008, ressortissants français.
 - c) Mme Dolores Nunez Lopez, 04.01.1966, et M. Ovidio Pose Castineira, 05.10.1957, ressortissants espagnols.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Anticiper le futur manque de classes pour le Lycée cantonal de Porrentruy » (n° 1003) (PLR).
6. Traitement du postulat intitulé « Traversée de Porrentruy favorisant des espaces de convivialité » (n° 1002) (PS-Les Verts).
7. Traitement de la motion interne intitulée « Gestion des questions orales » (n° 1005) (PLR).
8. Traitement de la motion intitulée « Des toilettes sèches dans les 2 cabanes non équipées : Riri et Jimmy » (n° 1006) (PLR).
9. Approuver un crédit-cadre de CHF 950'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite pour la période de 2019 à 2022.
10. Divers.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Alain Chariatte - remplacé par M. Michel Saner.
M. Claude Gury - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :

M. Michel Berberat - remplacé par M. Jonathan Chavanne.
M. Jacques Voirol - pas remplacé.

Estz excusé pour le PS :

M. Josquin Chapatte - remplacé M. Jean-Pierre Cafiso.

Est excusé pour le PCSI :

M. Yves Quiquerez - remplacé par Mme Christianne Lauber.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Benjamin Bergé, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Gilles Coullery, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Christianne Lauber et M. Stéphane Theurillat.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Mme la Présidente : Concernant les je tons de présence du Conseil de ville et suite à la motion acceptée dernièrement, vous allez recevoir à cet effet des bons UCA. Ceux-ci vous seront remis en fin de séance par Mme Magali Voilat. Les bons UCA étant libellés de CHF 10.- en CHF 10.-, il est possible qu'un solde de CHF 5.- vous soit versé directement sur votre compte bancaire. Je profite aussi de l'occasion pour vous informer que la première séance du Conseil de ville de l'année prochaine, qui sera la séance de constitution du Conseil de ville, aura lieu le 25 janvier 2018.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg : Le Conseil municipal a signé un acte pour l'achat de la parcelle de M. Serge Fleury. Celle-ci se situe en-dessous de la parcelle des BKW et cet achat a été effectué sous réserve de l'approbation du Conseil de ville pour un montant de CHF 358'000.-. La Municipalité entrera en possession de cette parcelle au 1^{er} juillet 2018. Suite à la pétition reçue par les habitants de Lorette concernant la construction du bâtiment de la coopérative 2001, le Conseil municipal a décidé de lancer une médiation entre les parties, celle-ci se fera au début de l'année prochaine. Pour les commerces, les sociétés et associations locales, le règlement de la Braderie 2018 prévoit une différence concernant le tarif entre les associations locales et les autres puisque le mètre linéaire sera de CHF 40.- pour les bradeurs de Porrentruy et de CHF 50.- pour les autres. Sur vos tables, vous avez une invitation au vernissage de l'exposition intitulée « Le Pire » de Plonk et Replonk, dont l'ouverture aura lieu le 21 décembre. Concernant le Voyeboeuf, aujourd'hui on a quatre entreprises qui sont intéressées à s'implanter dans ce lieu. Deux ont réglé les arrhes et deux sont en phase de dépôt de permis de construire.

M. Julien Loichat : Le dossier Cœur de ville avance et doit continuer d'avancer. Dans le cadre de ce

dossier et parallèlement au plan directeur des déplacements et du stationnement, nous avons mandaté un bureau pour nous aider à déposer le dossier afin de mettre la vieille ville en zone de rencontre, soit à 20 km/h. Pour le début de l'année prochaine, nous attendons le retour du bureau Transitec, mandaté à cet effet. Le Conseil de ville sera informé des différents éléments liés à cette expertise qui nous permettra de déposer un dossier en bonne et due forme devant la Commission cantonale chargée des signalisations, entre autres.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le Conseil municipal a reçu le rapport de la gestion culturelle de la salle de l'Inter de la part du mandataire, le CCDP. Il en a apprécié le succès, les débits et les comptes. Il a renouvelé le mandat du CCDP pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023. Dans la foulée, il a approuvé une nouvelle mouture de la tarification de la location de la salle, portant essentiellement sur la tarification de la location des gradins et sur celle de pack spectacle.

Je profite de la parole qui n'est donnée pour vous dire que je quitte le Conseil municipal avec une certaine émotion. J'ai eu beaucoup de plaisir de gérer les écoles, la Maison de l'enfance, l'Espace-jeunes, la culture et les sports. Je me réjouis de continuer de suivre avec vous la vie politique de Porrentruy dans les rangs du Conseil de ville.

Mme Anne Roy : Dans le cadre du projet Jurassica, une modification d'une parcelle du plan de zone est nécessaire pour accueillir le bâtiment du centre des collections et dans le cadre de cette modification une information publique destinée à la population de Porrentruy sera faite le mardi 19 décembre 2017, à 19.30 heures, à la salle du Conseil de ville. Cette information fait partie de la procédure, ce qui nous permettra ensuite de valider les différentes étapes qui amèneront à la modification de ce plan de zone pour permettre à Jurassica de se développer à Porrentruy.

3. Questions orales

M. Dominique Hubleur : Nous avons appris, ces derniers temps, que les travaux de réfection du mur de l'esplanade du château avaient réservé de belles surprises. Après la découverte de 121 boulets de catapulte, c'est une salle de 20m2 qui a été remise à jour. Selon les médias, cette trouvaille a été qualifiée d'exceptionnelle par le Service de la Culture. Voilà déjà plusieurs années qu'est envisagé l'accès au château par son entrée principale d'antan, idée toujours repoussée par le canton en raison des coûts. M. Robert Fellner, archéologue cantonal a lui aussi été émerveillé par cette découverte et l'on a pu lire dans le Quotidien Jurassien que, selon lui, je le cite: la question de la remise au jour de cette entrée principale pourrait resurgir. «La plus-value touristique de cette prison pourrait pousser les politiques à ne plus s'attarder sur le plan initial. Ils profiteraient ainsi des travaux de dégagement effectués jusqu'à aujourd'hui.» Le chantier est en pause jusqu'à ce que le beau temps revienne et il n'est pas prévu de creuser plus profondément dans le sol. La prochaine étape consiste, selon le plan initial, en la reconstruction du mur. Le Conseil municipal est-il conscient de l'impact touristique de ces éléments nouveaux pour Porrentruy et est-il prêt à intervenir dans ce sens et très rapidement envers les instances cantonales ?

M. Pierre-Arnauld Fueg : Effectivement, notre sol regorge de choses mystérieuses comme on a pu en avoir passablement mises en évidence. Oui, on a pris les devants puisqu'un courrier est partie, cette semaine, au Gouvernement pour faire part de l'intérêt du Conseil municipal à se mettre autour de la table afin de trouver des solutions pour mettre en valeur tout ce site. D'autant plus que la 2^e partie qui devra être fouillée et que sous celle-ci d'autres découvertes pourront être faites.

M. Dominique Hubleur est satisfait.

M. Thomas Schaller : J'ai pu constater, et certains bruntrutains me l'ont également dit avec une certaine incompréhension, que le marché de la St-Martin n'était pas ouvert le vendredi du revira. Je sais que la commune ne gère pas ce marché mais connaît-elle la raison de cette non-ouverture, trouve-t-elle cela logique, et pense t-elle s'adresser aux responsables pour éventuellement faire changer les choses ?

M. Pierre-Arnauld Fueg : Le marché de la Saint-Martin a 21 ans d'existence. UN règlement accompagne cette activité. Dans le cadre de ce règlement, l'idée initiale était de ne pas faire concurrence aux restaurateurs de la place qui profitaient aussi au tourisme qui s'installait autour de cette manifestation. Initialement, les horaires de la Saint-Martin étaient restrictifs pour permettre aux gens de se rendre dans les restaurants. Aujourd'hui, les choses ont passablement changé et les gens qui participent au marché de la Saint-Martin ne se rendent pas forcément dans les restaurants car ils entendent profiter aussi des infrastructures du marché. Le règlement n'a pas été modifié et le premier soir la police locale a fait son travail correctement puisqu'elle a fermé les stands aux heures prévues dans le règlement. Concernant le samedi soir, on a discuté avec la présidente du comité de la Saint-Martin pour faire sauter ce verrou qui était l'heure de limite afin d'autoriser les terrasses qui elles d'habitude ont l'occasion d'ouvrir jusqu'à la

fermeture des restaurants et leur permettre de rester ouvertes pour le plus grand bonheur de ceux qui profitaient de ces lieux.

M. Thomas Schaller est satisfait.

M. Pierre Parietti : L'AJC a récemment pris position sur le PR17 qui fait suite au refus de la RIEIII. Je pars de l'idée que dans cette prise de position de l'AJC, la Commune de Porrentruy a été consultée puisqu'elle est représentée à son comité. Je ne savais pas que ça pourrait devenir l'habitude que cette association se détermine sur des sujets nationaux, ce n'est pas négligeable et c'est à saluer. Actuellement, une deuxième consultation court et elle pourrait intéresser et toucher la ville de Porrentruy, c'est la consultation Prodes qui consiste à se déterminer sur le programme du développement stratégique des liaisons ferroviaire en suisse, étape 2030-2035. Par rapport à ces liaisons ferroviaires, on sait que la région jurassienne dans son ensemble a été fortement pénalisée lors des dernières décisions et on sait que Porrentruy, par sa proximité et sa continuité du réseau français est d'autant plus concernée et il me semblerait souhaitable qu'elle prenne position à ce niveau-là. Est-ce que la commune ou l'AJC interviendra dans le même sens que pour le PR17 afin de défendre et valoriser, en accord avec l'ensemble des communes jurassiennes, cet objet ?

M. Eric Pineau : Pour la consultation du PR17, l'AJC a répondu par l'intermédiaire de la ville de Porrentruy qui a soufflé la question à l'AJC. Pour la consultation sur le Prodes, la ville de Porrentruy n'a encore pas eu vent de celle-ci bien que c'est peut-être plus au niveau du Canton que cette question devrait être soulevée. Néanmoins, on restera vigilant si on a la possibilité d'étudier cette stratégie des liaisons ferroviaires.

M. Pierre Parietti est satisfait mais invite le Conseil municipal à prendre contact avec le Canton car la consultation se termine à mi-janvier et que le canton a déjà une certaine ligne de conduite dans sa réponse.

M. Benjamin Bergé : Quelle disposition pour les 20 ans du musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy ? L'année 2018 verra fêter à l'Hôtel-Dieu ses 20 ans. Si ce n'est pas un âge canonique pour un musée, il s'agit tout de même d'un âge adulte et respectable. Il serait bon alors de le respecter. Nous aimerions savoir si le Conseil Municipal envisageait quelque chose de spécial pour ces 20 ans.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le Conseil municipal est systématiquement représenté au Conseil de fondation du Musée de l'Hôtel-Dieu et, c'est dans ce contexte-là qu'il se mettra à disposition du Conseil de fondation pour établir sa participation à ce très honorable anniversaire. J'en profite pour relever le soutien de la Commune à cette institution qui fonctionne de manière adéquate et qui ne cesse de se développer. Bien évidemment nous serons partie prenante en tant que membre du Conseil de fondation à cet anniversaire.

M. Benjamin Bergé est satisfait.

Mme Aline Nicoulin : Lors des précédentes élections, comme en 2015 d'ailleurs, et plus particulièrement lors du 1er tour des élections communales, le matériel de vote est arrivé chez les électeurs après le début des vacances et le scrutin était fixé au dernier dimanche des vacances. 3 semaines plus tard, comme le prévoit la loi, le second tour a eu lieu durant le week-end de Saint-Martin... Aujourd'hui, pour couronner le tout, l'assermentation des Conseillères et Conseillers de ville fraîchement élu(e)s coïncide avec le dernier Conseil de Ville d'une des plus grandes communes du Jura. Notre groupe, qui se fait un point d'honneur à être au complet lors de séance du Conseil de ville, déplore ce dernier point et se demande si le Conseil Municipal prévoit de prendre contact avec le Service des communes afin de voir ce qu'il peut proposer pour éviter de telles collisions, voire faire adapter la loi en vue d'une meilleure harmonisation des divers calendriers ?

M. Julien Loichat : Effectivement, les règles sont inscrites dans la loi cantonale en matière de fixation des élections communales. On peut effectivement déplorer que ces dates coïncident avec les vacances d'automne et la Saint-Martin. Le seul moyen que la Commune a pour faire changer ces dates, c'est d'attirer l'attention des députés qui se trouvent dans la salle afin qu'ils fassent une intervention au Parlement cantonal pour modifier cette loi pour l'ensemble des communes du Canton ou alors d'intervenir entre plusieurs communes par le biais d'une initiative communale. Quant à la cérémonie d'assermentation de ce soir, le Conseil municipal a obtenu cette information. Il déplore que cette séance puisse être tenue en même temps que la séance du Conseil de ville. Il eut été peut-être plus approprié de faire en sorte que cette séance d'assermentation ne se tienne pas en même que celle d'un législatif puisque certains des membres du législatif participent, en ce moment, à cette séance d'assermentation. Nous allons rappeler cette situation au Ministre des communes qui s'occupe de cette assermentation en le priant de faire attention dans le futur à ce genre de situation.

Mme Aline Nicoulin est satisfaite.

4. **Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
- a) **M. Mehmet Atici, 09.08.1995, ressortissant turc.**
 - b) **Mme Gladys Bergé, 09.07.1974, et M. Benjamin Bergé, 31.01.1975, et leurs enfants Constantin, 01.06.2005, et Adélaïde, 23.04.2008, ressortissants français.**
 - c) **Mme Dolores Nunez Lopez, 04.01.1966, et M. Ovidio Pose Castineira, 05.10.1957, ressortissants espagnols.**

Afin que M. Benjamin Bergé puisse se prononcer sur les naturalisations de M. Mehmet et de Mme Nunez Lopez et Pose Castineira, Mme la Présidente informe que ces naturalisations seront votées séparément.

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. M. Benjamin Bergé s'abstient pour la naturalisation le concernant.

Mme la Présidente : Au nom du Conseil de ville et de la population bruntrutaine, je vous souhaite une cordiale bienvenue. Vous avez franchi une étape importante sur la voie de la naturalisation. Vous acquérez aussi des droits et des devoirs en obtenant la naturalisation suisse et j'espère sincèrement que vous en ferez bon usage, notamment du droit de vote qui, dans notre démocratie, est important. Je vous invite à exploiter pleinement à ce que la nationalité va vous offrir. Parallèlement nous sommes dans ce cas assez particulier où un Conseiller de ville qui a acquis le droit de cité ce soir et je trouve que c'est assez intéressant par rapport à la légitimité des personnes étrangères. Dans le Jura, on le pratique au niveau cantonal mais c'est quelque chose ne va pas d'office puisque seuls quatre cantons l'ont introduit de manière généralisée. Ça nous permet d'avoir aussi un regard différent sur ce que c'est que cette éligibilité des personnes étrangères et peut-être aussi nourrir un peu notre réflexion sur la pertinence finalement du critère de la nationalité quand on se trouve face à des personnes qui vivent et qui travaillent dans notre pays, qui sont intégrées et qui s'engagent pour la communauté. Je pense que c'est un point de vue qui peut-être important et intéressant d'avoir pour nous élus. Donc, encore une fois je tiens à féliciter ces personnes.

5. **Réponse à la question écrite intitulée « Anticiper le futur manque de classes pour le Lycée cantonal de Porrentruy » (n° 1003) (PLR).**

Pour le groupe PLR, M. Jonathan Chavanne est satisfait. J'apprécie le fait que le Conseil municipal ait pris note de la possibilité d'étudier de futurs appartements pour étudiants. J'aimerais aussi rajouter si c'est possible dans les futures discussions qu'on pourrait discuter avec les CFF pour rapprocher Moutier de Porrentruy pour ces mêmes personnes.

6. **Traitement du postulat intitulé « Traversée de Porrentruy favorisant des espaces de convivialité » (n° 1002) (PS-Les Verts).**

M. Gilles Coullery : Après avoir pris connaissance du nouveau PDDS, nous constatons sans surprise que ce dernier n'apporte pas toutes les garanties pour que les déplacements et le stationnement en ville de Porrentruy se développent de manière cohérente et harmonieuse; dans le futur. S'il est bien documenté et complet, il manque d'ambition^ en ne proposant pas de mesures innovantes s'écartant des sentiers battus. Nous avons plutôt l'impression qu'il relève que la circulation en Ville n'est pas un problème en dehors de courtes périodes lors des heures de pointes. Il propose donc que des mesures simples d'aménagement et de régulation qui ne changeront pas la physionomie générale de notre Cité. Cependant, notre groupe bien conscient qu'une multitude de petites mesures peut avoir de grands effets, bien au fait que, avec l'évolution technologique, les modes de déplacement devraient subir de grands changements, a décidé de laisser le temps nécessaire au PDDS pour faire ses preuves avant de proposer des changements impliquant une refonte complète- du mode de fonctionnement des déplacements et-du stationnement à Porrentruy. C'est pourquoi le groupe PS / Les Verts décide de retirer le postulat. Il restera cependant particulièrement vigilant sur l'évolution du trafic et le bien être des utilisateurs de la Ville. Il n'hésitera donc pas à revenir devant le Conseil de Ville quand il le jugera nécessaire.

7. **Traitement de la motion interne intitulée « Gestion des questions orales » (n° 1005) (PLR).**

M. Pierre Parietti : Je suis quelque peu surpris et déçu de l'appréciation qui a été faite par le Bureau du Conseil de ville. L'appréciation est quelque peu tronquée lorsque l'on parle d'accessibilité aisée à

l'inscription avant la séance. On a déjà eu l'occasion d'être confronté à cette problématique. S'agissant de la problématique de l'accessibilité à la tribune pour des élus qui ne seraient pas membre d'un groupe, je crois qu'il ne faut pas oublier une chose, il y a une volonté politique dans notre commune, c'est d'avoir une représentativité à la proportionnelle avec des droits en conséquence et il y a toujours pour ces élus isolés de la possibilité d'intervenir par le biais de questions écrites, de motions et postulats. Il n'y a pas lieu de leur réserver les mêmes droits pour les questions orales comme il n'y a pas de droit pour les élus isolés à participer à une représentation au sein des commissions municipales. S'agissant du fonctionnement, je crois qu'il n'est pas compliqué de créer une alternance de la même manière que cela fonctionne bien au niveau du Parlement cantonal. Il n'est pas compliqué de fonctionner de manière un peu différente à ce qui s'est fait jusqu'à présent et qui ressemblait plus étroitement à ce qui se faisait il y a plus de 40 ans lorsque l'assemblée communale siégeait et que tout en chacun ayant ses papiers à Porrentruy pouvait intervenir x fois dans un désordre qui n'était pas très facile à gérer par le président des assemblées. Je pars de l'idée que ce n'est pas cette forme de nouveauté qui doit vous faire peur et ce mode de faire permet de donner un esprit nouveau au sein du Conseil de ville, raisons pour lesquelles je vous invite à accepter cette motion interne.

M. Yann Voillat : Lors de la séance du bureau du Conseil de ville, ses différents membres ont débattu de la motion interne concernant la problématique des questions orales au sein du Conseil de ville. En regardant en arrière, nous constatons qu'il est très rare que des conseillers ne puissent pas poser leurs questions orales lors du temps imparti à ce point de l'ordre du jour. Lorsque les questions restent succinctes et que les réponses le sont aussi, chacun peut s'exprimer et poser ses questions pour la bonne marche de la démocratie. Lorsque le temps n'a pas permis de donner la parole à tous les orateurs inscrits, ceux-ci ont pu déposer leurs interventions en question écrite et avoir ainsi la réponse à leur question. Il est également relativement rare de voir un seul parti monopoliser la parole durant les questions orales. De mémoire, nous avons constaté de façon très marginale cet état de fait. Il en va donc plus du civisme de chacun et du vivre ensemble au sein de ce plénum pour que chacun puisse à sa guise prendre la parole. Et comme chacun peut, à un très fort pourcentage s'exprimer, il n'est pas forcément nécessaire de venir s'inscrire sur la liste une heure avant la séance. D'un point de vue organisationnel de la mise en application de cette motion interne. Plusieurs questions se posaient au bureau : comme le roulement et de l'ordre accordé aux groupes. Quelle place devons-nous faire également aux membres du Conseil de ville ne faisant pas partis d'un groupe politique constitué, comme cela sera le cas dès l'année prochaine. Donc après discussion et à la majorité de ses membres, nous pensons que malgré l'intention extrêmement louable de vouloir respecter une bonne équité, l'application de cette motion n'est pas nécessaire au respect de la démocratie au sein de notre Conseil de ville. Nous vous proposons donc de refuser cet objet qui est soumis à votre décision.

Mme Lisa Raval : La répartition équitable des temps de paroles est un pendant de la démocratie et des principes qui la sous-tendent. En tant qu'organe législatif, nous nous devons non seulement de refléter ces principes mais également de les appliquer. Si nous partageons l'avis des motionnaires sur le fond, nous estimons toutefois qu'à l'heure actuelle, tous les groupes ont l'occasion de s'exprimer sans devoir venir s'inscrire trop à l'avance, et espérons que cette bonne entente se poursuive. L'ajout de cette règle ne nous semble pas nécessaire et c'est pourquoi le groupe PS-Les Verts rejettera cette motion interne.

M. Benjamin Bergé : La motion proposée par le PLR semble rendre plus équitable le déroulement du Conseil de ville. Elle propose un tournus des partis pour les questions orales. L'idée est louable. Elle permettra à chaque groupe d'avoir des places réservées pour poser ses questions orales. Avec la présence future d'une personne d'un parti non membre d'un groupe, la question est de savoir comment cette situation inédite sera gérée. De plus, le temps laissé pour poser la question ainsi que le temps pris par le Conseil municipal pour donner la réponse n'est pas nécessairement le même, il dépend de la question posée. Les arguments avancés par les uns et les autres ont permis à notre groupe de prendre une position définitive et tranchée. C'est pourquoi, il refusera cette motion interne.

M. Jean Farine : Je rejoins la position des précédents intervenants et j'ai transmis la position du Bureau aux autres membres PDC : Tout le groupe est d'avis qu'il n'y a jamais eu de grands problèmes. Pour cette raison, le groupe PDC-JDC refusera en bloc cette motion interne.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion interne intitulée « Gestion des questions orales » par 26 voix contre 12.

8. Traitement de la motion intitulée « Des toilettes sèches dans les 2 cabanes non équipées : Riri et Jimmy » (n° 1006) (PLR).

Mme Aline Nicoulin : Fin août nous étions avec le groupe PLR à la cabane de la Perche. Ça faisait pour ma part très longtemps que je n'avais pas été dans cette cabane, toujours rebutée par son handicapant manque de commodité ! Et je pense ne pas être seule avec ce sentiment. J'avoue honnêtement que lorsqu'il m'est donnée de réserver une place de pique-nique, mon choix se porte exclusivement sur la cabane Willy afin d'offrir le maximum de confort à mes convives...Et si celle-ci n'est pas libre, je n'hésite pas à changer la date prévue plutôt que de faire l'impasse sur les WC ! Je trouve bien dommage que ce petit coin de paradis de la Perche ne soit pas mis plus en valeur. En effet, cette cabane est sans conteste la plus belle de nos trois cabanes forestières. Dans son écrin de verdure et à l'orée de la forêt, cette maisonnette offre une vue imprenable sur notre magnifique cité. Passé cet époustouflant coup d'oeil, il est difficile de ne pas voir les papiers qui jonchent le sol aux abords de cet endroit. Les enfants qui adorent construire des cabanes dans les buissons ont toutes les peines du monde à trouver des endroits non souillés... Je pense que vous m'avez comprise, le décor est planté...et pas besoin de vous donner plus de détails car je pense que vous avez sans doute tous été confrontés à cette réalité. C'est donc fort de ce constat, que nous sommes, au sein du groupe, posé la question de la solution que nous pourrions proposer. Raison pour laquelle nous avons déposé cette motion en septembre dernier. Si déjà nous réfléchissions à une suggestion, nous avons tenu à englober la cabane Jimmy dans cette réflexion. La démarche de cette motion, n'est pas de revisiter l'aménagement, la rénovation complète et coûteuse de nos cabanes. Mais bien d'offrir un endroit convivial, serein et propre à nos citoyens en investissant de manière modérée. Nous proposons que les pique-niqueurs qui fréquentent les cabanes RIRI et JIMMY ne doivent plus se soulager dans les buissons environnants en laissant traîner des centaines de mouchoirs et autres surprises à l'arrière de ces cabanes. Nous suggérons d'aménager une petite cabine qui permettrait d'accueillir un système style toilettes sèches. Pour nous, ces toilettes ont de multiples avantages...pas besoin d'écoulements/ et/ou d'aménagements compliqués et onéreux. Il suffit de quelques poignées de copeaux, du papier WC dégradable et le tout peut être dégradé en biogaz...Un autre avantage est le fait également de « centraliser » les besoins de chaque utilisateur à un seul endroit. La motion parle d'installer ces toilettes dans le bûcher, cette donnée, ne se veut absolument pas contraignante. L'idée première, et la seule vraiment souhaitée est le fait d'avoir des toilettes. La notion de toilette sèche a été suggérée afin d'éviter des aménagements et des travaux trop coûteux. Nous sommes convaincus que ce « petit » confort augmentera l'attrait de ces deux cabanes qui sont généralement louées par « dépit », lorsque la « Willy » n'est plus disponible. Nous sommes également persuadés que cette installation qui pourra se faire sans trop de dépenses, sera rapidement compensée par les locations qui seront, sans en douter, à la hausse. Je tiens à répéter que cette motion ne se veut absolument pas contraignante et qu'elle laisse à la commune la liberté de mettre cette motion en œuvre pour autant qu'elle s'attèle à respecter le fait que cette installation ne doit pas être démesurée et hors de prix. Nous laissons également à la municipalité le droit d'augmenter RAISONNABLEMENT le prix des locations. Car CHF 20.00 pour ces deux endroits de détente n'est vraiment pas disproportionné et avec de tel aménagement, les citoyens consentiront certainement à une légère augmentation. Le Conseil municipal nous propose de transformer cette motion en postulat. Cette proposition ne convient pas à notre groupe par le fait qu'une réflexion devra de toute façon être menée. De plus, si le bûcher est trop exigü, on peut également imaginer mettre le bois le long de la cabane libérant ainsi un peu de place...ou alors installer un petit cabanon à l'arrière...peu importe. Il nous semble qu'une étude coûteuse n'est pas nécessaire pour cet agencement. Et pour ceux qui craignent une augmentation de charges des employés communaux, on peut facilement comprendre que ces mêmes employés n'auront plus à faire le tour des maisonnettes pour éliminer la plupart des papiers qui jonchent le sol ce qui équilibrera ainsi leurs charges de travail. Je vous remercie de votre attention et espère que vous ferez bon accueil à cette motion.

M. Philippe Eggertswyler : Effectivement, vous pouvez mettre en valeur ces cabanes mais leur mise en valeur ne s'arrête pas à la pose de toilettes sèches. En effet, dans les deux cabanes concernées nous souhaitons mettre, non seulement des WC, mais une réflexion plus large sur les besoins d'équipements. Nous devons réfléchir sur l'idée de couvrir les foyers existants, proposer du mobilier supplémentaire mais aussi envisager, pour certaines peut-être, la pose d'une clôture. De plus, il nous paraît important de chiffrer le montant de ces investissements, tout en regardant si des synergies sont possibles avec l'un des satellites Jurassica pour ce qui est des toilettes. Pour cela le Conseil municipal vous propose de transformer la motion en postulat.

Mme Corinne Laissue : Cette motion va dans le sens de réalisation de la motion du groupe ps-les verts no.798 du 22 septembre 2011 qui concernait l'étude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière. Y compris les nombreux avantages pour Riri et Jimmy d'avoir leurs propres wc en plus écologiques, c'est aussi une magnifique occasion pour se familiariser à ce mode de fonctionnement. En effet, avec le petit explicatif pour son utilisation on pourrait inclure par exemple : wc normaux/env.18'000 litres d'eau par an par personne. Dans un monde idéal on pourrait donner aux utilisateurs l'envie d'installer des toilettes sèches chez eux et pourquoi pas être une des premières

commune de Suisse à inciter, comme dans les communes nordiques, le respect de l'eau pour les générations futures ! Voici les raisons les-laquelles nous accepterons la motion.

M. Jean-Luc Plumey : La motion déposée par le PLR demandant l'installation de toilettes sèches dans la cabane du Banné et celle de la Perche a retenu toute notre attention. Aux jours d'aujourd'hui, il nous paraît évident que ces cabanes très fréquentées soient équipées de toilettes. Nous espérons même où cela est possible d'installer des toilettes normales, avec eau et électricité. Les sites de la Perche et du Banné sont de magnifiques endroits et des lieux de détente très prisées par nos familles : elles méritent qu'on leur accorde un soin tout particulier. Aussi, le groupe PCSI soutiendra cette motion, en précisant que nous souhaitons aller au-delà de la proposition des motionnaires. Nous laissons libre choix au Conseil municipal et au Service de l'UEI pour apporter encore d'autres améliorations qu'ils jugeront judicieuses et nécessaires sans attendre le dépôt d'autres motions ou postulats.

M. Julien Parietti : Nous sommes conscients que l'amélioration de l'hygiène de ces deux cabanes doit être entreprise. Nous sommes contre la motion contraignante qui demande des toilettes sèches. Au Banné, il y a déjà l'eau et l'électricité à proximité et quelque chose de plus général, avec Jurassica ou le terrain de football, peut être imaginé, c'est pour cela que nous souhaitons des chiffre avant de voter. Nous étions totalement pour le postulat mais nous sommes contre la motion car nous demandons une étude un peu plus approfondie.

A la demande de Mme la Présidente, Mme Aline Nicoulin maintient la motion.

M. Philippe Eggertswyler : Je ne suis pas en train de dire qu'on ne va pas installer des WC secs, je suis en train de vous dire qu'il est important qu'on se donne le temps d'y réfléchir, le temps de voir si, parallèlement, à ce projet si on peut faire d'autres améliorations de ces cabanes. Je crois que juste dire qu'il faut des WC secs et qu'on a résolu la majeure partie du problème est faux. Je pense que la réflexion doit être beaucoup plus large. Je crois que ce dossier doit être réfléchi et pensé dans une vision globale. Faire les choses de manière ponctuelle risque de faire en sorte de rater certains éléments qui seraient néfastes pour la mise en valeur de ces cabanes. Donc, je vous invite à refuser la motion.

M. Victor Egger : Depuis le dépôt de la motion du PS-Les Verts en 2012, il n'y a pas eu beaucoup d'amélioration de ces cabanes. Finalement, rien n'empêche d'installer ces toilettes sèches et de faire, en parallèle, une étude pour l'amélioration globale de ces cabanes.

M. Jean-Pierre Cafiso : Cette motion doit être soutenue parce en fin de compte l'installation de ces WC n'est pas très coûteuse et elles peuvent être très bien intégrées dans un concept général mais il y a urgence car il faut faire attention où on met les pieds lorsqu'on se déplace autour de ces cabanes, d'autant plus que celles-ci sont beaucoup utilisées.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Des toilettes sèches dans les 2 cabanes non équipées : Riri et Jimmy » par 26 voix contre 13.

9. Approuver un crédit-cadre de CHF 950'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite pour la période de 2019 à 2022.

ENTRÉE EN MATIERE

M. Julien Loichat : J'aimerais revenir sur la genèse de ce dossier qui date maintenant de bien des années. La commission de police et celle des affaires sociales se sont penchées sur cet objet et certains conseillers de ville ont posés des questions, ont fait des remarques ou ont déposés des interventions. L'APEP et les services de la Municipalité et d'autres utilisateurs ont mentionnée qu'à Porrentruy on avait des problèmes d'accessibilité pour tout en chacun. C'est effectivement le cas particulièrement en vieille ville mais nous avons exclu ce soir le problème de la vieille ville puisqu'il est traité en tous points par le dossier Cœur de ville qui vise à abattre toutes les barrières architecturale en son sein. Cet élément d'appréciation a fait que le Conseil municipal, sur la base des différentes interventions, a décidé de confié un mandat d'étude au bureau Equiterre. Après plus de 400 heures de travail, le bureau Equiterre a fourni une analyse qui vise à recenser les points critiques sur l'ensemble du périmètre de Porrentruy, hormis la vieille ville. Cette étude ce n'est pas une étude faite dans un bureau dans un coin entre trois personnes, c'est un diagnostic participatif dans lequel un certain nombre de personnes ont eu l'occasion de donner leur point de vue. Deux groupes ont été particulièrement attentifs à cette question, soit un groupe dit des seniors et un groupe du monde du handicap. Nous avons des personnes avec des problèmes de mobilités, de problèmes de vue ou d'ouïe. Ce diagnostic participatif nous a permis d'aller dans le terrain, de voir un certain nombre de réalisations ou de problèmes particuliers et d'émettre surtout une synthèse

qui mentionne 240 points en ville de Porrentruy pour lesquels il y a un problème concret d'accessibilité ou de possibilité de mobilité. Le bureau Equiterre nous a donc fourni un certain nombre d'éléments ainsi que des fiches techniques pour l'ensemble des points concernés. Il y a des niveaux de priorisation qui ont été fixés en fonction de la récurrence, de l'importance du problème et des coûts. Il faut signaler ici que la première démarche de ce comité de pilotage qui a traité cette étude était d'arriver devant le Conseil municipal avec une première proposition. Nous sommes arrivés au Conseil municipal en déterminant des zones géographiques sur lesquelles nous avons un peu plus travaillé que sur l'ensemble du reste de la ville. Cette zone géographique c'est celle qui s'étend de la gare à la vieille ville car on imaginait coordonner les choses avec le dossier Cœur de ville et se dire qu'on ne peut pas arriver avec une vieille ville sans barrière architecturale à moyen terme et se retrouver entre la gare et la vieille ville avec des problèmes d'accessibilité qui n'auraient pas été résolus. Nous avons étudié un petit peu plus cet élément en proposant au Conseil municipal de venir devant le Conseil de ville avec un crédit uniquement sur cette zone géographique déterminée. Le Conseil municipal a mené une réflexion plus générale et a souhaité aller beaucoup plus loin et non pas uniquement se focaliser sur une zone géographique, principalement dans la politique engagée en ville de Porrentruy dans de nombreux objets maintenant en lien avec les personnes à mobilités réduites. La réflexion générale a donc été poursuivie, nous avons repris l'ensemble des points qui étaient listés par l'étude Equiterre et qui mentionne ces 240 points. Le Conseil municipal souhaite ce soir avec ce crédit-cadre régler définitivement le problème d'accessibilité en ville de Porrentruy dans les 5 ans. Au niveau fédéral, il existe une loi pour l'accessibilité des handicapés et cette loi mentionne un certain nombre d'éléments liés aux transports publics. Cette loi a mis du temps à voir un certain nombre de réalisations et le Conseil municipal ne souhaite pas poursuivre le fonctionnement de cette loi qui a donné la possibilité de régler le problème pour les transports publics en matière de visibilité et d'audition dans un délai de 10 ans et en terme d'accessibilité dans un délai de 20 ans. Ça veut dire que la loi est entrée en vigueur en 2003 et la plupart des arrêts de transports publics ne seront réglés qu'en 2023. Donc, attendre 20 ans pour régler les problèmes d'accessibilité, c'est beaucoup trop long pour les personnes qui subissent ces problèmes. La Municipalité de Porrentruy ne souhaite donc pas suivre cet exemple mais plutôt d'être déterminée dans la réalisation des solutions liées à cette problématique. Nous sommes toutes et tous concernés à un moment de notre vie par ces problèmes. Nous ne sommes pas en train de stigmatiser une population et dire que nous faisons ça principalement pour les personnes handicapées ou les personnes à mobilité réduite. UN jour ou l'autre nous pouvons tous devenir des PMR (personnes à mobilité réduite). Dans ce cadre-là, ce crédit permettra de résoudre les problèmes pour toute la population. Nous ne pouvons évidemment pas tout réaliser en même temps, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil de ville de nous octroyer ce crédit-cadre sur une durée qui va jusqu'en 2022. Nous allons grouper les éléments par type et peut-être qu'en 2019 nous allons réaliser toutes les mains courantes, ce qui nous permettra non seulement de régler ce problème mais d'économiser également quelques francs sur (la quantité) les mètres globaux de mains courantes que nous pourrions commander. Le crédit-cadre nous permet également de réagir convenablement aux différents chantiers qui pourraient s'ouvrir, que ça soit des chantiers communaux ou des chantiers cantonaux qui nous permettra d'intervenir directement, avec l'utilisation du crédit-cadre, pour régler la problématique particulière de l'accessibilité. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal vous recommande d'accepter ce crédit-cadre pour la période 2019-2022. Si le crédit-cadre vous est demandé ce soir c'est parce que toute la réflexion, la programmation et les adjudications vont déjà se faire en 2018 afin que les travaux puissent se réaliser à partir de 2019 et que nous ne perdions pas une minute dans la réalisation de dossier. En acceptant ce crédit-cadre, vous ne faites pas un cadeau à une partie de la population plutôt qu'à une autre, vous faites en sorte que Porrentruy soit accessible pour toutes et tous, vous faites en sorte que nous puissions accueillir, intégrer et surtout maintenir le plus longtemps possible tous les habitants dans cette ville.

M. Sébastien Piquerez : C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe PDC-JDC a pris connaissance de la proposition d'un crédit-cadre ayant pour but d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite. D'un point de vue personnel, étant touché par un handicap, je suis ravi que la Ville de Porrentruy investisse dans le domaine de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Porrentruy doit se rendre accessible à tout un chacun, que cela soit pour ses habitants, parmi lesquels on dénombre pour ainsi dire toutes les catégories concernées par des problèmes de mobilité, mais aussi pour les personnes venant de l'extérieur. En effet, si nous souhaitons voir une croissance tant démographique, économique que touristiques de notre Cité, nous nous devons de prendre en considération l'ensemble des catégories de personnes susceptibles de venir s'y établir ou d'y passer quelques jours. L'intérêt de ces adaptations est important, puisqu'un pourcentage élevé de la population sera un jour ou l'autre touché par une mobilité restreinte. Cela touche bien évidemment les personnes en chaise roulante, mais également les enfants en bas âge, les parents avec poussette, les personnes âgées, tout comme des gens de tout âge dont la mobilité est temporairement réduite par un accident ou une maladie. D'un point de vue formel,

l'utilisation d'un crédit-cadre pour ce type de projet nous paraît idoine, puisque la mise en place d'un crédit traditionnel aurait nécessité un plan de financement point par point. Ce procédé aurait bien évidemment été beaucoup trop lourd en raison des nombreuses adaptations à lister. Durant la discussion lors de notre séance de préparation, le sujet d'une éventuelle aide financière de différentes institutions comme Pro Infirmis ou PROCAP a été abordé. Au vu de l'importance du montant du crédit, cette approche nous semble essentielle et nous demandons au Conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires en ce sens. Notre groupe est également très satisfait de la façon dont le dossier a été construit, notamment par les ateliers participatifs avec des groupes de personnes concernées, mais aussi par des repérages dans le terrain. Le projet a également convaincu par sa globalité, puisqu'il traite une grande partie des problématiques liées à la mobilité, que cela soit les déplacements en tant que tels, mais aussi la possibilité de se reposer quelques instants sur un banc ou de pouvoir se rendre sans problème aux toilettes. Nous avons toutefois été surpris de n'avoir à se prononcer qu'aujourd'hui sur ce dossier, alors que le rapport final est daté du 4 novembre 2016. Pour terminer, nous souhaitons relever le fait qu'il sera important de prioriser certaines mesures. En effet, il nous semble plus urgent pour la sécurité des personnes à mobilité réduite d'adapter les trottoirs et les accès aux bâtiments, que de rendre accessible des bancs. La fréquence de passage sera également importante dans l'établissement d'une priorisation, tout comme la faisabilité et le coût des adaptations. A ce propos, nous avons constaté avec satisfaction que le dossier se dirigeait dans le bon sens, notamment avec une analyse des points à adapter en fonction de leur importance mais aussi de leur coût. Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet, particulièrement le bureau Equiterre qui nous a remis un dossier de qualité. Compte tenu de l'ensemble des points présentés, l'ensemble de notre groupe se prononcera en faveur de l'entrée en matière et du crédit-cadre proposé.

M. Didier Nicoulin : Nous traitons ce soir un dossier important qui doit permettre d'améliorer la vie des personnes à mobilité restreinte. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs déterminés par l'étude du bureau Equiterre sont conséquents tant sur le plan financiers que sur la durée de leur réalisation. Aussi, l'utilisation du crédit cadre est intéressante car comme relevé dans le rapport du CM, il offre la flexibilité nécessaire pour la réalisation des travaux. Si le montant sollicité figure déjà dans la planification financière, et sans vouloir ouvrir le débat, la manière de le déterminer est à notre sens quelque peu aléatoire. En effet, le tableau figurant au chapitre 3 du rapport est très évasif et approximatif. D'ailleurs, nous nous sommes posés la question si le montant de CHF 950'000 avait été fixé pour éviter de dépasser la compétence du conseil de ville et de devoir passer le dossier devant le peuple. Cela est d'autant plus interpellant que le crédit-cadre prévoit une utilisation de 3 années à CHF 250' et la dernière à CHF 200'. Si le rapport du CM parle de priorité à fixer pour les investissements en privilégiant les rabaissements de trottoirs au détriment de l'installation de bancs, ce qui nous semble évident, le rapport n'est pas très précis sur les montants et les travaux qui seront effectués. Nous aurions apprécié avoir plus d'information sur le calendrier et la nature des investissements. Aussi, afin de ne pas avoir l'impression de donner un chèque en blanc au CM sur ce dossier, nous jugerions opportun que le CM renseigne le CV sur les travaux effectués et les montants dépensés. Un reporting dans le rapport de gestion annuel serait adéquat. Ce crédit-cadre devrait également pouvoir être utilisé pour aménager des parcours particuliers. Comme par exemple le bâtiment des BKW qui sera le futur centre administratif de la commune doit pouvoir être accessible, aux personnes à mobilité réduite. Nous ne parlons pas de l'accès au bâtiment, mais des chemins pour se rendre au bâtiment. De même, si le crédit cadre ne prévoit pas de couvrir le secteur vieille ville, étant donné qu'il sera intégré dans coeur de ville, certains endroits de la vieille ville mériteraient d'être adaptés aux déplacements des personnes à mobilité réduite, sans devoir attendre jusqu'à la réalisation du projet Coeur de ville. Les constatations relevées par notre groupe n'altèrent en rien notre décision de soutenir unanimement la demande de crédit. Le groupe PLR est d'avis qu'avec notamment le vieillissement de la population ce crédit est utile pour adapter les infrastructures de la ville. Nous profitons de remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dossier.

Mme Rosalie Beuret : Nous sommes toutes et tous, à un moment donné de notre vie du moins, des personnes à mobilité à réduite ! C'est dire comme le dossier qui nous est soumis ce soir concerne chacun d'entre nous et est indispensable au développement de notre cité. Les mesures proposées sont adéquates et établies en bonne cohérence avec d'autres projets d'importance comme Coeur de ville et le PDDS. Le financement envisagé via un crédit-cadre permet de la réactivité tout en assurant un suivi rigoureux. Le montant alloué est à la hauteur de l'ambition qui doit permettre d'améliorer la qualité de notre espace public pour le rendre plus accessible. Nous tenons encore à saluer la démarche participative menée par notre mandataire, le bureau Equiterre. Celui-ci n'a pas seulement réalisé un état des lieux, il s'est approché des utilisateurs pour connaître leur perception et se rendre compte de leurs difficultés au quotidien. Cette manière de croiser expertise professionnelle et vécu est gage de qualité. Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra à l'unanimité ce crédit-cadre.

M. Benjamin Bergé : ON est tous concerné par les problèmes de mobilité réduite. Ceci dit, il me semble que le rapport du Conseil municipal aurait dû nous fournir plus de détails comme la manière de dépenser ces 950'000 francs. On aurait voulu avoir le détail concernant le nombre de bancs par exemple à installer. Ceci dit, le groupe PCSI acceptera à l'unanimité ce crédit-cadre.

M. Julien Loichat : Pour répondre aux remarques ou questions posées, le montant du crédit-cadre a été fixé sur la base d'une estimation des travaux à effectuer. Si nous avons voulu vous présenter un programme détaillé mois par mois, année après année, de chaque élément, nous aurions dû dépenser probablement plusieurs dizaines de milliers de francs dans des bureaux d'étude pour établir avec exactitude, ou à plus ou moins 10 %, le montant de chaque opération. Nous avons dû aujourd'hui définir un montant estimatif pour chacun des types de travaux à effectuer dans les secteurs concernés. Ces chiffres sont cohérents pour pouvoir déterminer un montant que l'on peut qualifier de politique qui permet de régler le tout. Si on prend l'ensemble des éléments, on arrive à 970'000 francs et si on demande un crédit de 950'000 francs c'est pour être sur un chiffre cohérent par rapport à tous ce qu'il y a à effectuer. Concernant le crédit-cadre vous avez la possibilité de poser des questions mais recevront des rapports réguliers sur ces travaux dans le cadre des comptes et des budgets prochains. Les montants répartis par année ont été faits sur la base d'une estimation mais peuvent évoluer en fonction de l'importance des sujets, de la planification financière dans son ensemble. Si une année on doit être un peu au-dessus ou en peu en-dessous du montant de 250'000 francs, on aura aussi cette marge de manœuvre pour ne pas compromettre d'autres dossiers. Concernant la vieille ville, dans le cadre des démarches participatives et en particulier lorsque nous avons rendu le rapport aux participants. Certains participants nous ont fait la remarque qu'il y avait aujourd'hui déjà des soucis en vieille ville qu'il conviendrait de régler de manière urgente sans beaucoup de dépenses. Chaque fois que nous avons la possibilité de le faire sous forme « de rafistolage », nous l'avons effectuer pour éviter ou limiter certaines barrières en particulier pour les utilisateurs de la fondation « Les Castors » qui se retrouvent souvent dans des situations un petit peu difficiles en vieille ville pour laquelle on a fait des mini pentes en attendant que la vieille ville soit refaite dans le cadre du projet Cœur de ville. Quant aux soutiens financiers, si ce projet reçoit une belle unanimité, il aura une force politique et ça sera d'autant plus simple de faire des demandes d'aides financières à différents organismes. Nous n'avons pas voulu faire de demandes à ce stade car nous ne voulions être ni présomptueux, ni galvauder le vote de ce soir puisque c'est vous qui prenez la décision de l'acceptation ou non de ce crédit. Nous allons évidemment ensuite faire des demandes de soutiens financiers. Il faut aussi savoir que de gérer un dossier de cette envergure sur l'ensemble d'une ville est une première en Suisse et Equiterre a travaillé avec d'autres villes mais plutôt sur des quartiers mais sur l'ensemble d'une ville c'est à priori la première fois. Porrentruy sera sous les bons feux de la rampe de ce côté-là. Nous allons donc faire des demandes de soutiens financiers car cela nous paraît opportun de montrer les exemples que l'on peut faire et que Porrentruy soit un exemple pour les autres communes de ce canton mais peut-être ailleurs aussi.

M. Benjamin Bergé : Je ne voulais pas être offensant envers M. Loichat ou le Conseil municipal. Ceci dit dans ce dossier nous n'avons vu aucun chiffre et nous aurions voulu savoir ou des infrastructures auraient dû être mises en place ainsi qu'une estimation pour la mise en place de bancs ou l'installation d'une marche par exemple. C'est juste le fait de savoir comment l'argent public est dépensé afin que les gens se rendent compte du coût pour installer un banc ou faire un emmarchement.

M. Julien Loichat : Est-ce que vous avez vu sur le rapport complet d'Equiterre ? Dans ce rapport, il y a des estimations sur des endroits précis car une marche qui ne sera pas de la même grandeur qu'une autre aura ou dont la solution é trouver sera différente ne coûtera pas le même prix. Une main courante installée dans un endroit ou dans un autre n'aura pas le même prix en raison de sa longueur. Il est donc difficile d'avoir une estimation exacte aujourd'hui cela demande des études d'ingénieurs car l'élément à installer doit être calculé de manière précise.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptant l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Pierre Parietti : Permettez-moi une interrogation s'agissant de ce dossier. Le porteur du dossier l'a dit et répéter, avec ce crédit-cadre on solutionne tout. Non, on ne solutionne pas tout, il y a une grande ambiguïté de texte. On a relevé plus de 240 éléments qui devraient être traités et qu'on propose un crédit de 950'000 francs permettant de régler la plupart des éléments qui sont dans le dossier et je regrette personnellement qu'on n'ait pas eu le courage d'aller au-delà même avec l'obligation de passer en votation communale parce que c'est un sujet conséquent sur lequel les citoyens auraient la légitimité d'en prendre

connaissance et de prendre position. Ce n'est certainement pas le peuple de Porrentruy qui aurait refusé un tel crédit même s'il s'était élevé à 1,2 millions de francs pour régler l'ensemble de ces problèmes sur le territoire communal. Dans le cadre des réflexions faites dans l'application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant des personnes handicapées, on sait que par cette loi il y a toute une série de propositions, notamment en ce qui concerne la problématique des arrêts de transports publics. Sur la Commune de Porrentruy, les arrêts de transports publics se situent aussi bien sur des tronçons de routes cantonales ou communales et j'aimerais savoir dans quelle mesure la commune de Porrentruy est impliquée financièrement sur les frais occasionnés pour les arrêts des transports publics. Est-ce qu'il y a un traitement différencié selon s'il s'agit d'arrêts sur routes cantonales ou sur routes communales, ne sachant pas du tout qu'elle est la proportion ? Est-ce que c'est à peu près moitié-moitié pour les arrêts sur les routes cantonales car ce n'est pas négligeable d'autant plus qu'on va régulièrement vers de révisions de l'extension des zones de transports publics sur le territoire de la Commune de Porrentruy.

M. Jonathan Chavanne : Comment peut-on être sûr que toutes les mesures ont été trouvées ? Est-ce vous avez pensé par exemple à un aménagement pour les personnes mal voyantes entre la gare et la ville, par exemple avec des triples traits qui permettent à une personne de se diriger ? Est-on sûr que toutes ces mesures ont été déterminées pour ce projet-là ?

M. Julien Loichat : On a souhaité avec ces crédits enlevés les obstacles. Effectivement, les lignages c'est une autre opération comme celle qu'on a fait cette année où l'on a repeint de manière importante l'ensemble des passages piétons pour les sécuriser. Aujourd'hui, on veut enlever toutes les barrières architecturales qui posent un problème d'obstacle. Quand vous me demandez comment on a pu tout voir, je vous rappelle que le bureau Equiterre a passé plus de 440 heures sur ce dossier en allant avec des gens dans le terrain pour définir rue par rue les endroits qui posaient problème. Le Service UEI a aussi déjà collecté un certain nombre d'éléments et tout ça mis ensemble a permis de sortir l'ensemble de ces 240 points qui sont traités. Donc, je ne veux pas prétendre qu'on n'en n'ait pas loupé un ou l'autre et c'est pour cela que l'on parle de la plupart et non de la totalité car on n'est jamais sûr à 100%. Aujourd'hui, un endroit n'est peut-être pas un problème mais pourrait le devenir car les choses évoluent et il faudra tenir compte de cet élément. Pour la question de M. Parietti, je ne suis pas un spécialiste des arrêts de transports publics. Vous mélangez mon activité politique avec mon activité professionnelle. Mon activité professionnelle est d'exploiter des lignes de transports publics qui sont décidées par le Canton ou une commune qui définissent eux-mêmes les arrêts qui doivent être effectués. Ce n'est pas l'entreprise de transport qui décide où se situent les arrêts. En ville de Porrentruy, il y a beaucoup d'arrêts qui ont été créés il y a plusieurs années et on n'avait pas les problèmes de mobilité que l'on connaît aujourd'hui. Les arrêts de transports publics doivent être mis aux normes jusqu'en 2023. Aujourd'hui, le PDDS fait part des éléments à mettre aux normes et dans ce PDDS des montants pour mettre aux normes ou en tout cas se poser la question pour mettre aux normes un certain nombre d'arrêts qui sont plus importants que d'autres car la loi ne précise pas aujourd'hui s'ils doivent être mis tous aux normes ou qu'un certain nombre. La loi précise qu'il faudrait au moins mettre un arrêt aux normes par commune mais suivant le lien entre l'arrêt de transports et des institutions qui se trouvent juste à côté, comme par exemple, l'hôpital il serait judicieux de mettre aussi ces arrêts-là aux normes. C'est le PDDS qui va traiter la problématique des arrêts des transports publics dans le cadre de la mobilité en général et il faudra se poser la question de l'utilité de tel ou tel arrêt dans certains endroits. Avant de faire des chemins pour des personnes à mobilité réduite, il faut au moins faire en sorte que ces chemins soient pleinement accessibles. PN fait la première démarche, elle sera aussi certainement nécessaire aux endroits que M. Chavanne a cités.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit-cadre de CHF 950'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite pour la période de 2019 à 2022, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Divers

Mme la Présidente informe que 2 textes ont été déposés.

Mme Aline Nicoulin : J'aimerais remercier le chancelier pour l'indication du mot de passe du Wifi. J'aimerais lui suggérer de l'inscrire en plus grand pour les prochaines séances car il est difficile de le lire.

M. Gilles Coullery : Eh bien voilà, Mesdames et Messieurs, la législature 2013 - 2017 qui avait commencé en toussant, infectée par une mauvaise blague, prend fin ce soir. Si un certain nombre d'entre nous réembarquera sur le module intergalactique pour le nouvel épisode de Star Wars baptisé législature 2018 - 2022, d'autres ont institué le changement en décidant de rester à quai ou en ne trouvant pas de place à

bord. Le changement, qu'il soit désiré ou pas est l'essence de la politique, moteur de la démocratie, sans changement pas de politique, sans politique pas de démocratie. Au nom du groupe PS / Les Verts, je tiens tout d'abord à remercier les deux membres de notre Exécutif qui ne participeront plus, ou du moins plus assis au même endroit, à nos séances l'année prochaine. Pierre-Arnaud et Pierre-Olivier, pour ne pas vous nommer par une onomatopée de bande dessinée, trouvez dans le côté lumineux de la force, l'énergie nécessaire à vos nouvelles missions. Sans pouvoir toutes et tous les nommés, je tiens, comme chef de groupe, à remercier les personnes qui siègent pour la dernière fois au sein de notre législatif. Même si pour la plupart, vos convictions politiques n'ont pas été en phase avec celles de mon groupe et avez parfois semblé faire partie du côté obscur de la force. Vous avez été, durant toute la législature, plus que des collègues, vous avez été des partenaires avec qui nous avons souvent dû lutter et débattre, mais surtout avec qui nous avons partagé et apprécié de bons moments de convivialité et d'amitié. Comme, je n'ai pas été victime du jeu des chaises musicales politiques, une fois n'est pas coutume, je ne remercie pas les personnes avec qui j'aurai la joie de siéger à la renter de janvier sauf une, notre Présidente sortante Mathilde. Pour moi, pauvre homme incapable de faire deux choses en même temps, cantonné à les faire une après l'autre, j'ai été admiratif à ta propension à gérer ta famille, ton travail et tes fonctions politiques en même temps. Par ton investissement total pour cette fonction de Présidente, tu as su faire le pied de nez à l'adage, plusieurs choses en même temps mais tout à moitié. Telle la princesse Leia, tu as su mener nos débats avec tact et sérénité, toujours en pleine maîtrise de la situation insufflant une force vivante toute humaine, voire même terrienne, à notre assemblée. Mathilde, au nom du groupe PS / les Verts et de toute notre assemblée je te remercie pour le travail que tu as accompli durant ton année de présidence du Conseil de Ville de Porrentruy. Que la force soit avec toi.

M. Yann Voillat : En cette fin de législature, je tiens tout d'abord, au nom de notre groupe, à vous féliciter Mme la Présidente pour votre année passée à diriger nos débats et pour tout l'investissement personnel que vous avez apporté dans l'exercice de cette fonction et dans les tâches de représentations de la commune. Nous sommes fières de vous avoir eu comme 1^{ère} citoyenne de notre ville. C'est ici également le moment de féliciter notre conseiller communal sortant. Qui pendant 5 ans, c'est investi corps et âme dans l'exercice de sa tâche. Il a encaissé les coups, parfois sous la ceinture, mais il est toujours remonté en selle. Quasiment chaque soir, il a rencontré, discuté et écouté les acteurs cruciaux de la vie de Porrentruy que sont les acteurs du sport, de la culture et de la jeunesse. Dans les projets qui lui tenaient à cœur, il a vu la formidable réussite du déploiement de l'offre culturelle à la salle de l'Inter, il a consolidé la structure de la petite enfance en lui assurant un statut de référence cantonale dans le domaine. La maison de l'enfance et l'espace jeune deux lieux que Pierre-Olivier Cattin aiment voir grandir et qu'il souhaite encore voir se développer. Et ceci pas seulement dans le but d'augmenter les clients de son cabinet de pédiatre. Son activité professionnelle, d'ailleurs. Elle en a souffert car l'activité de conseiller est chronophage. Mais sans vouloir employer un ton larmoyant, car ce n'est pas son style de s'épancher sur les difficultés, préférant de loin le positivisme et le sourire qu'on lui connaît. Je dirais qu'il n'est pas plus simple pour un acteur des professions libérales de s'engager pour la collectivité que pour un ouvrier ou toutes autres professions. Sa femme et sa famille pourront vous le confirmer. Bref c'est avec le sentiment du devoir accompli que Pierre-Olivier quitte sa fonction de conseiller. Mais ce n'est de loin pas pour autant qu'il quitte le milieu qu'il affectionne soit celui de la culture. Nous lui souhaitons plein de satisfactions dans ces futurs engagements et le remercions chaleureusement pour tout ce qu'il a donné à notre commune. En cette dernière séance de la législature, nous tenons aussi à vous remercier toutes et tous pour votre engagement citoyen. Et pour ceux qui quittent la politique pour un temps ou plus longtemps de continuer à donner de vous-mêmes pour les autres. Nous vous souhaitons à vous et vos familles de belles fêtes de fin d'années. Et finalement pour agrémenter les futurs repas festifs, Pierre-Olivier laisse nous t'offrir cette petite attention.

M. Marcel Meyer : Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Il n'est pas coutume qu'un conseiller de ville qu'on classifera de conseiller lambda, prenne la parole pour s'exprimer en fin de législature, pour remercier ou féliciter les autorités sortantes, c'est habituellement le rôle du président de chaque groupe de s'afférer à cette tâche. Alors ce soir, avec l'accord de mon Président, Julien Parietti, que je remercie, une fois n'est pas coutume, je m'adresse à vous, pour vous dire quelques mots, en fait les derniers en ma qualité de conseiller de ville, puisqu'à l'issue du conseil de ce soir, je terminerai mon troisième et dernier mandat au législatif bruntrutain, mandats durant lesquels j'ai toujours essayé d'apporter une vision objective, celle d'apporter un peu de meilleur pour Porrentruy et ses habitants. Parfois, avec vous tous, nous y sommes parvenus, d'autres fois, dans des cas plus complexes, il aura fallu négocier pour trouver des majorités, mais toujours dans le but ultime de faire aboutir des projets et des dossiers que nous avons cru bons et justes pour notre belle ville. Si aujourd'hui, on s'accorde à dire que Porrentruy a changé, qu'elle est une ville résolument tournée vers l'avenir, c'est sans aucun doute grâce à la détermination, à l'engagement et au travail incessant de notre maire sortant,

Pierre-Arnauld Fueg, qui a su insuffler un air nouveau, car il a été aux avants-postes dans une multitude de dossiers dans des projets innovants, qui au final étaient peut-être trop en avance pour notre compréhension. Ce soir, chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion que je tiens à féliciter et remercier chaleureusement Pierre-Arnauld Fueg, car il aura été le maire qui a su s'affranchir de toute idée partisane, de toute perspective obtuse, ce qui fait de lui, le maire de Porrentruy, que nous n'oublierons pas. Si Porrentruy a de l'ambition, qu'elle rayonne, c'est grâce à sa vision et à son engagement, son bilan positif a été largement mis en exergue et j'espère que les nouvelles autorités municipales sauront poursuivre l'action du Conseil municipal, pour que Porrentruy soit la ville la plus belle et l'une des plus attrayantes de la Suisse. Quant à moi, chers collègues, après avoir participé durant 13 ans à débattre, à échanger, mais également parfois à combattre, je peux vous assurer que je quitte la sphère politique bruntrutaine avec le sentiment du devoir accompli, avec un sentiment de résilience, même si j'aurais pu faire davantage. Un jour, une personne pleine de sagesse m'a fait remarquer avec pertinence que dans la vie, pour réussir, il ne suffit pas d'être le meilleur, le plus fort, le plus doué, le plus beau ou le plus vif. Il faut avoir du cœur, avoir du cœur et oser être soi-même, savoir donner et transmettre le meilleur de son individualité, sans jamais rien attendre en retour, car on souffre moins. Ce soir, je prends pleinement conscience de ces propos et j'invite tous les élus, que je félicite et qui repartiront pour une nouvelle législature à partir du 1^{er} janvier 2018, à ne pas oublier ce précepte, car pour réussir, il ne suffira pas de jouer des coudes, mais bien de reconnaître que l'indépendance de chacun peut apporter une vision nouvelle et porteuse d'ouverture pour le bien de notre société. A présent, j'adresse mes félicitations à notre présidente, Mathilde Crevoisier, qui aura mené les débats de notre conseil, avec panache, parfois autorité, mais avec un talent sans conteste. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année, un passage à l'an nouveau dans la joie et en bonne santé et je vous remercie pour tous les bons moments partagés durant ces 13 années passées et je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes.

Mme Aline Nicoulin : Au nom du groupe PLR, j'aimerais remercier Mathilde, Pierre-Olivier, Pierre-Arnauld ainsi que toutes les Conseillères et tous les Conseillers de ville qui ne seront plus là en 2018 pour leur engagement particulier au sein de notre commune. Je leur souhaite bon vent à toutes et à tous.

M. Benjamin Bergé : Je remercie le Conseil de ville pour nous avoir accordé l'admission à l'indigénat communal. Je remercie en particulier le Bureau du Conseil de ville d'avoir autorisé une modification de la procédure pour cette demande.

Mme la Présidente : J'aimerais signaler qu'il ne s'agit pas d'une modification de la procédure mais simplement de suivre le règlement.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg : Concernant les nocturnes, je vous rappelle les ouvertures, soit : le 21 décembre et le 22 décembre jusqu'à 21 heures et le 23 décembre jusqu'à 18 heures.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg. : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, Monsieur le Chancelier municipal, Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Commissaire, Madame la Chef de service, Madame et Messieurs les membres de la presse, Mesdames et Messieurs, Servir et disparaître, tel a toujours été mon souhait. Cette devise que je fais mienne est plus que jamais vrai ce soir, ici devant le législatif de la cité des Princes-Evêques. On ne rappellera jamais assez que c'est un privilège donné à peu d'homme et encore moins de femme d'endosser la charge de Maire. Je le sais et j'en ai été conscient tous les jours de mon mandat, du 7 novembre 2013 à aujourd'hui. Servir et être au service de ses concitoyennes et concitoyens est la plus noble des tâches. Elle m'a passionné. L'activité d'un Maire n'est pas celle d'un administrateur. Gérer ne veut strictement rien dire pour celui qui a la responsabilité d'un exécutif d'une collectivité publique. Ici, on ne parle pas de rentabilité, de croissance ou de bonne gestion du personnel. Un Maire doit savoir agir pour ne pas devoir sans arrêt réagir. Un Maire doit conduire la destinée de sa Ville. Il doit donc penser, réfléchir, innover parfois et dessiner l'avenir de sa commune et de sa Ville. Un Maire doit être un inlassable travailleur pour le bien commun, sans autre mandat que la défense du seul intérêt de sa population. Ces quelques traits m'ont guidé jour après jour pour me départir des influences des uns et des autres au profit du bien public. C'est vital pour une petite bourgade comme Porrentruy de ne pas être sous l'influence, que dis-je, sous la houlette de certains tireurs de ficelle. C'est la garantie pour la population de ne pas avoir été trompé sur les réelles motivations de son élu. Il ne m'appartient pas de faire mon bilan. Vous le connaissez d'ailleurs tous parfaitement. J'aimerais simplement dire que j'ai mis toute mon énergie et parfois plus, pour convaincre qu'à Porrentruy, le mot impossible pouvait être radié du patois local. Combien de fois j'ai dû entendre qu'il était impossible de faire ceci ou cela. Impossible d'avoir des comptes équilibrés, impossible d'accroître la population, impossible de posséder du terrain à bâtir avec la nouvelle LAT, impossible de financer et de réaliser autant de nouveaux projets ou rénover autant d'infrastructures à la fois. Impossible d'avoir le personnel communal à ses côtés, impossible. Je suis si fier d'avoir pu démontrer qu'il est possible d'inverser les tendances. Il a été possible de le faire dans de nombreux domaines et je ne veux pas être réducteur. C'est aujourd'hui possible de la

faire dans le tourisme, c'est possible de le faire dans la culture, c'est possible de le faire dans la réhabilitation du centre ancien, c'est possible de le faire dans la politique d'accueil, c'est possible de le faire pour nos aînés, c'est possible, Mmes et MM ! Mon court mandat a démontré que beaucoup de choses peuvent changer en peu de temps s'il y a un Maire visionnaire, travailleur et désintéressé. Rien n'est toutefois faisable sans une cohésion des forces politiques et sociales derrière cette personnalité. Je me suis replongé dans vos décisions intervenues depuis 2014. Vous avez suivi les propositions de votre exécutif à 50 reprises à l'unanimité ou à la majorité évidente sans avis contraire. Vous avez ainsi admis (hors décision SIDP et SEPE) 32.7 millions d'investissement à l'unanimité depuis 4 ans. Je vous laisse mesurer la qualité du pilotage du CM en relation avec la baisse marquée de notre endettement pendant la même période. Pendant cette législature, vous avez donc non seulement été séduit par la politique menée par le CM, mais vous l'avez plébiscitée. J'aimerais ici, solennellement, en mon nom et au nom du CM vous remercier infiniment de votre confiance. Grâce à cette grande cohérence de vue, pour la première fois peut-être, Porrentruy a été uni, ce qui nous a permis de prendre le contour de la réussite de notre avenir. J'en suis à la fois fier et aussi très reconnaissant. Le Roi Soleil disait que « le vrai pouvoir, c'est celui de ne pas faire ce qu'on pourrait faire ». Je ne suis pas le Roi Soleil... Pour moi, le vrai pouvoir, c'est de convaincre de ce qui est bon de faire. Un infime merci à chacune et chacun d'entre vous de vous êtes laissés convaincre à la destinée que le CM vous proposait. Ma taille et ma motivation, vous le conviendrez, n'ont jamais laissé la place à la peur ou au manque d'ambition pour Porrentruy. J'ai été pourtant confronté à ce que j'appelle le « syndrome de Peter Pan ». Certains, en effet, peuvent avoir peur de grandir. Mes parents n'ont jamais eu ce doute à mon égard quand ils devaient renouveler ma garde-robe tous les 3 mois... Porrentruy ne doit plus avoir le réflexe du petit village. Porrentruy doit voir grand, s'ouvrir à l'extérieur et soigner son accueil à l'intérieur. Tel le grand frère, Porrentruy doit rassurer et motiver tout son district, sans jamais rougir face aux plus grands ou aux plus puissants. Grâce à ses atouts, Porrentruy peut clairement se positionner au milieu de la carte de l'Europe, sans avoir le sentiment de voler sa place. A l'heure de l'hyper-connectivité, c'est le bon moment pour affirmer nos valeurs faces à la masse des informations mondiales, au risque sinon, de s'y perdre et de devenir un village de Lilliputiens. Vous les futures Autorités, ayez de l'ambition pour la population que vous représenterez et sachez être leader pour faire exister votre Ville. Je vous souhaite autant de plaisir et de réussite dans cette tâche que j'ai pu en avoir moi-même. J'aimerais remercier l'ensemble de mes collègues du CM. Sans eux et sans leur travail pendant toute la législature, rien n'aurait été possible. Au moins deux points communs nous ont toujours unis, le travail et la volonté de faire bouger Porrentruy. Je pense que chacun aujourd'hui peut être fier d'avoir participé à la réussite de cette législature. Je salue également l'ensemble des élus du CV, ainsi que l'ensemble des membres des commissions. On ne le répète pas assez, faire de la politique, c'est participer à un échange d'idée, mais c'est aussi sacrifier un peu ou beaucoup de son temps au profit de la collectivité. Merci infiniment de votre dévouement pour la chose publique. J'ai un message tout particulier à passer au personnel de l'administration communale. Vous êtes formidables ! Vous êtes injustement souvent sous le vent de la critique. Vous êtes mis sous pression par beaucoup de monde. Quand une idée sort, elle n'est forcément pas la vôtre. Vous étiez vraiment les parents pauvres de la commune en termes d'outil de travail. Ensemble, on a fait un sacré chemin. Tout est certes perfectible, mais je dois dire que j'ai rarement vu des employés aussi dévoués à leur employeur. Je me réjouis d'avoir pu ouvrir de nouvelles et belles perspectives pour votre avenir. Je vous transmets ma plus grande gratitude pour le travail que vous accomplissez quotidiennement pour la population de Porrentruy et de toute l'Ajoie. Vous faites partie intégrante de la bonne santé actuelle de Porrentruy. A vous la presse qui nous suivez quotidiennement, vous qui commentez nos choix et nos faits et gestes. J'aimerais saluer le travail que vous effectuez et vous remercier d'avoir su relayer à la population l'activité municipale. S'il nous est arrivé parfois de ne pas être d'accord sur l'analyse retranscrite, j'aimerais vous remercier d'avoir pu en discuter à chaque fois avec vous. Cette franchise est primordiale pour le monde politique. Elle permet, dans le respect des prérogatives de chacun, de mettre en lumière les choses de la vie communale, sans arrières pensées inutiles. Un grand merci. A mon parti enfin. Le Maire se doit d'être le Maire de toutes et Tous. Son mode d'élection doit être le garant de son indépendance. J'ai eu l'extrême honneur d'assumer cette indépendance, y compris vis-à-vis de mon parti. Sachez qu'aujourd'hui, je me réjouis de regagner le rang au sein du parti PDC-JDC, ma famille politique. Un énorme merci à chacune et chacun d'entre vous, notamment vous les membres du groupe PDC-JDC. A vous toutes et tous, ainsi qu'à vos proches et vos familles, je souhaite de joyeuse fête de Noël et une bonne et heureuse année 2018. Maintenant, je vais disparaître. Bon vent à vous toutes et tous.

Mme la Présidente : Chers collègues, je vais commencer par des remerciements. Merci à vous mes collègues du Conseil de ville pour m'avoir laissé diriger les séances de manière pas trop chaotique durant cette année. Je pense que ça a été une belle collaboration. En ce qui me concerne, je garderai un excellent souvenir de cette année au perchoir. Je salue tout particulièrement ceux d'entre vous que je ne reverrai pas l'année prochaine, je vous remercie de votre engagement et, qui sait, peut-être nous

reverrons nous lors d'une prochaine législature. Pour ceux que je retrouverai l'année prochaine, je me réjouis de redescendre dans l'arène Avec vous pour en découdre à nouveau. Je remercie aussi les membres du bureau du Conseil de ville parce que j'avais oublié de le faire lors de notre dernière réunion, Jean Farine, Yann Voillat et Johan Perrin qui m'ont suivi, ont collaboré et ont accepté les Whatsapp et les multiples mails lors de prises de positions et autres. Donc, merci à vous et j'espère que vous serez élus dans vos nouvelles fonctions l'année prochaine. Je tiens aussi à remercier le Conseil municipal et je pense, comme cela a été relevé, que nous avons eu une collaboration constructive. Effectivement, nous vous avons suivi souvent la plupart du temps dans vos projets. D'être constructif n'empêche pas non plus la critique et j'ai aussi eu à cœur cette année d'affirmer le rôle du Conseil de ville et je trouve que c'est véritablement dans le dialogue parfois critique que le Conseil de ville peut avoir avec le Conseil municipal que naît finalement la démocratie. Je pense que ce dialogue est signe d'une certaine vitalité, de l'intérêt pour les choses qui concerne notre ville et notre région et je pense qu'il est important nous, Conseillers de ville, ayons à cœur de maintenir ce dialogue constructif et critique. J'aimerais remercier, bien sûr, tous les membres de l'administration communale qui oeuvrent en coulisses, qui subissent nos décisions et qui ont ensuite à imaginer comment les mettre en œuvre. Là je rejoins tous les remerciements qui ont déjà été émis à votre égard, même si ce soir vous n'êtes pas nombreux dans cette salle ; vous transmettez mes remerciements à qui de croit. Je remercie aussi mon groupe qui, il y a quatre ans, m'a fait suffisamment confiance pour me lancer dans cette aventure et j'espère ne pas les avoir déçus à cet égard. A titre plus personnel, je tiens, comme je l'avais fait l'année passée après mon élection, à remercier mon conjoint et ma famille qui me soutiennent dans cette activité qui est parfois assez prenante et qui ne se fait pas toute seule. Je ne vais pas vous faire par le détail toutes les représentations que pu faire pour la ville. J'ai eu beaucoup de plaisir et ça a été des choses très diverses et je m'en suis acquitté du mieux que j'ai pu. Je retiens peut-être deux expériences phares. La première c'est l'arrivée de Moutier ; le vote de Moutier a été pour moi le point fort de cette année politique et cela m'a aussi fait réfléchir au poste d'observateur qu'on avait accordé à la présidence du Conseil de ville de Moutier il y a quelques années. C'est vrai, à l'époque, personne n'y croyait pas tellement et puis on avait accepté cet objet symbolique et finalement on s'est rendu compte que cette année on a eu le privilège d'être en contact avec ces personnes et on a eu, du coup, un œil à l'intérieur des événements. Je pense que cela nous a donné une belle opportunité de vivre encore plus intensément cette formidable expérience démocratique. Je ne résiste pas au plaisir de vous faire part de mon principal flop de l'année en tant que représentante de la ville Porrentruy. Les autorités bruntrutaines sont régulièrement invitées à la caserne de Bure pour la prise du drapeau. Donc, motivée et toujours désireuse de tester de nouvelles choses, j'avais accepté avec enthousiasme l'invitation à une de ces prises de drapeau. Je suis donc arrivée un peu pressée, mon invitation en mains, à Bure, un lundi d'été et la jeune recrue qui gardait la porte m'a demandé ma carte d'identité, en anglais - ce qui m'a donné l'occasion de méditer sur le plurilinguisme helvétique – à ce que je ne m'attendais pas puisque l'apéro était offert je n'avais pas pris mon porte-monnaie. Comme ma voiture n'était pas parkée tout près, le temps que j'aille chercher ma carte d'identité, j'ai renoncé à participer à cette prise de drapeau. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu une carte manuscrite signée du commandant du « Panzer bataillon » en question qui s'excusait pour les problèmes que j'ai eu à entrer dans cette caserne et il m'invitait cordialement à la fin du cours de répétition, à laquelle que je n'ai malheureusement pas pu assister. A défaut d'une visite dans une caserne, c'était sans doute la dernière occasion que j'aurai eu pour le faire, je garde quand même une carte manuscrite d'un haut gradé de l'armée suisse. La semaine passée, nous avons vécu le décès d'une personnalité, j'ai nommé bien sûr Jean d'Ormesson. Jean d'Ormesson était une personne que j'aimais bien comme tout le monde. C'était quelqu'un d'assez charmant à qui je pardonnais d'être de droite car il citait Aragon. Je trouve que Jean d'Ormesson avait un rapport à la politique intéressant, c'était quelqu'un qui n'était pas du tout consensuel, il avait des prises de position assez féroces quand même mais ce n'était pas quelqu'un de dogmatique et, tout de droite qu'il était, il n'était jamais coincé dans une idéologie partisane, c'était quelqu'un qui défendait plutôt des valeurs et une forme d'humanisme. C'est une approche de la politique que je trouve intéressante et qui devrait peut-être nous inspirer plus souvent et un peu prendre du recul et de la hauteur et penser qu'il y a autre chose que la politique et réfléchir à ces valeurs de tolérance et d'ouverture qui devraient nous guider dans nos décisions quotidiennes et qui nous permettraient peut-être d'avoir une vision plus globale et à plus long terme de notre action. Jean d'Ormesson c'est aussi la personne qui a fait entrer Marguerite Yourcenar à l'Académie française. Dans ce combat qu'il a mené, j'ai vu une espèce de signe ou de lien avec mes préoccupations sur l'égalité des femmes. L'année passée j'avais fait tout une thématique sur les femmes qui doivent siéger plus afin d'augmenter la représentation féminine et donc, au lendemain des élections de cet automne, je me suis ruée sur les résultats pour voir comment cette représentativité avait progressée et j'ai décompté que de 12 femmes titulaires pour cette législature nous allions passer à 11 pour la prochaine législature. C'est un constat en demi-teinte quand même car la représentativité des femmes ne progresse pas, ni en politique, ni ailleurs. J'aimerais encore une fois nous amener à prendre nos responsabilités car on le doit aux hommes et aux femmes qui nous élisent, on le doit aussi à la société que nous prétendons

représenter, on se doit de leur offrir vraiment un Conseil de ville qui reflète cette société. A la lumière de toutes les histoires qu'il y a eu au Parlement fédéral et plus généralement dans le monde, j'espère au moins que les personnes qui pensent que l'égalité est acquise ou quelle va venir toute seule nous ne les entendront plus parce que tout simplement on voit que c'est faux et qu'il faut faire encore un peu d'effort pour intégrer les femmes en politique ou dans d'autres domaines. Si cette note un peu moralisatrice, je termine mon discours en invitant à nous retrouver au Séminaire où l'apéritif vous sera offert par le 1^{er} vice-président, Yann Voillat, et moi-même.

(Les discours de fin de législature sont reproduits intégralement).

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 20h45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

La présidente :

D. Sautebin

M. Crevoisier Crelier